

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00295 Numéro SIREN : 827 937 624 Nom ou dénomination : A.D.F. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000823

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU ADF RENOVATION		260 Chemin Humbert II Pizancon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	
SIRET	8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de rénovation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	7 302
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	Nom
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	Nom
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AE CONSEIL 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET Tél: 04 75 72 09 43		Copie certifiée conforme à l'original Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	FAY Denis

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)			
Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
	1	2	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
M FAY Denis président 260 Chemin Humbert II Pizanon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2 500	2020	4 948				
M FAY Denis président 260 Chemin Humbert II Pizanon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2 500	2021	8 198				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	12 226	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU ADF RENOVATIONAdresse de l'entreprise 260 Chemin Humbert II26300 CHATUZANGE LE GOUBETNéant ☐ *Numéro SIRET * 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 6 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	551	211
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	551	211
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	44 306	6 615
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	3 047	8 528
	Autres * (3)	072	074	4 197	804
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	12 211	6 533
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 074	1 135
	Total II	096	098	65 836	23 615
Total général (I+II)		110	112	66 387	23 826
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 500	2 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		250	250
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132		7 726	7 726
	Report à nouveau	134		(5 680)	(6 149)
	Résultat de l'exercice	136		(2 802)	469
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 993	4 795
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		14 362	2 071
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		36 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 680	3 813
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	1 415	10 351	13 147
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		64 394	19 031
	Total général (I + II + III)	180		66 387	23 826
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	13 800
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	424
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Page 21

Formulaire obligatoire (article 302, 303, 304 du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise **SASU ADF RENOVATION**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens intracommunautaires } services *	215	217	214	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	23 951
	Production immobilisée *			222	37 749
	Subventions d'exploitation reçues			224	
	Autres produits			226	6 500
			230	4	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	68 204	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	12 806	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	59	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 3 610 - immobilier)		242	20 016	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 757)	243	244	1 291	
	Rémunérations du personnel *		250	24 887	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	11 127	
	Dotations aux amortissements *		254	84	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259	260	262	711
	Total des charges d'exploitation (II)		264	70 979	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 775)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	27	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347	348	300	80
	Impôts sur les bénéfices *		(VII) 306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(2 802)	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Déductions	Entreprise nouvelle (44, section A) 986	Zone franche urbaine (44, section A) 987	Zones de revitalisation de la défense (44, section A) 127	Zones de revitalisation rurales (44, section A) 138
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section A) 981		Jeune entreprise innovante (44, section A) 989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies) 991	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quinquies) 992	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			Zone de développement prioritaire (44 quinquies) 993		
				350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : *8.....7.6.1 dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	7 302	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

30/06/2021

Détail des réintégrations diverses

[illegible]

Détail des déductions diverses

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATIONNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		406	
	Autres	410		412		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426	
	Constructions	430		432		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	424	446	424
	Installations générales, agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460	300	462	464	466	300
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
	Immobilisations financières	480		482		486	
TOTAL		490	300	492	424	496	724
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		506	
	Terrains	510		512		516	
	Constructions	520		522		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	24	536	24
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		546	
	Matériel de transport	550	89	552	60	556	149
	Autres immobilisations corporelles	560		562		566	
TOTAL		570	89	572	84	576	172
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
							0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL		578	580	582	584	586	587
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		590	583	594
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	8 761
Déficits reportables	984	8 761
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	7 302
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	16 064

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 934
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 770
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ADF RENOVATION

ADRESSE (voie) 260 Chemin Humbert II Pizancon

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FAY Prénom(s) Denis

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 020766 N° Département 26 Commune ROMANS SUR ISE Pays FR

Adresse : N° 260 Voie Chemin Humbert II

Code postal 26300 Commune CHATUZANGE LE GOUBET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			2 074.16
30/06/2021 IN auto 1012.68*3/12	253.17		
30/06/2021 IN maif decennale 1710.78*6/12	855.39		
30/06/2021 IN auto 01/10/2021-30/09/2022	921.10		
30/06/2021 IN sante 89*6/12	44.50		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 Sur emprunts auprès des établi			1.59
30/06/2021 IN 3.19*15/30 int courus		1.59	
51860000 Intérêts courus à payer			52.17
30/06/2021 IN frais 06/2021		19.43	
30/06/2021 IN frais 2 tri 2021		32.74	
45580000 Intérêts courus			19.68
30/06/2021 IN 1.18% int opte courant		19.68	
44860000 Autres charges à payer			537.43
30/06/2021 IN cfe année 2021 752/2		376.00	
30/06/2021 IN 23740*0.68% TA		161.43	

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

30/06/2021

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

30/06/2021

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance Auto	253		
Assurance Decennale	855		
Assurance Auto	921		
Medecine du travail	44		
Total	2 073		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Matériel de transport			424
TOTAL	300		
TOTAL GENERAL	300		424
	300		424

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			424	424
Matériel de transport			300	300
TOTAL			724	724
TOTAL GENERAL			724	724

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		24		24
Matériel de transport	89	60		149
TOTAL	89	84		172
TOTAL GENERAL	89	84		172

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	24				
Matériel de transport	60				
TOTAL	84				
TOTAL GENERAL	84				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 047	3 047	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 995	3 995	
Débiteurs divers	202	202	
Charges constatées d'avance	2 074	2 074	
TOTAL	9 318	9 318	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	562	562		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	13 800		13 800	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 680	3 680		
Personnel et comptes rattachés	2 610	2 610		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 790	5 790		
Autres impôts taxes et assimilés	537	537		
Groupe et associés	1 415	1 415		
TOTAL	28 394	14 594	13 800	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 800			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 529			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 415			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54
Emprunts et dettes financières diverses	20
Dettes fiscales et sociales	537
Total	611

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 074
Total	2 074

Le 19/06/2021
FAY Denis Président

A.D.F RENOVATION
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 260 Chemin Humber II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
R.C.S. ROMANS 827 937 624

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 décembre 2021- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat déficitaire de 2 802 euros de l'exercice :

- Déficit de l'exercice : 2 802 euros
- en report à nouveau débiteur : 2 802 euros portant le poste à 8 482 euros

En outre, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices précédents, celui-ci étant le troisième.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Denis Fay
Président directeur général

